

Ouverture du secrétariat de mairie



Nous sommes en situation de « Vigipirate urgence attentat ».
En conséquence pour venir à la mairie, il vous faudra utiliser la sonnette en bas à gauche de la porte d'entrée principale. Nous viendrons vous ouvrir.
Les jours et heures d'ouverture du secrétariat ne changent pas.



Recensement des jeunes

Le recensement, en vue de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire pour les garçons et les filles âgées de 16 ans : les jeunes de Fresnes doivent s'inscrire à la mairie le mois de leur 16ème anniversaire, munis du livret de famille.

Collecte des déchets

Pendant la période de reconfinement, la collecte des déchets des jeudis et samedis est maintenue.

Les déchèteries restent ouvertes pour le moment. Voir les détails en annexe 1

Sécurité routière

Circulation dans Fresnes : 4 points présentent des problèmes de sécurité routière : la vitesse rue de Biache, la traversée des deux carrefours sur la RD950, les zones 30 non respectées. La sécurisation fera l'objet d'une étude avec la gendarmerie et les services concernés du département.

Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes Les Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois. Dernier relevé : taux de Nitrates = **38,7 mg/l** (Norme 50 mg/l)

Etat civil

Ils sont nés : Martin GRAVE né le 03 octobre 2020

Raziel KALDE né le 15 octobre 2020

Ils se sont dit oui : Séverine KEULEMANS et Damien BELE le 10 octobre 2020

Il nous a quittés : Jean-Paul DEFEBVER le 21 octobre 2020



IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

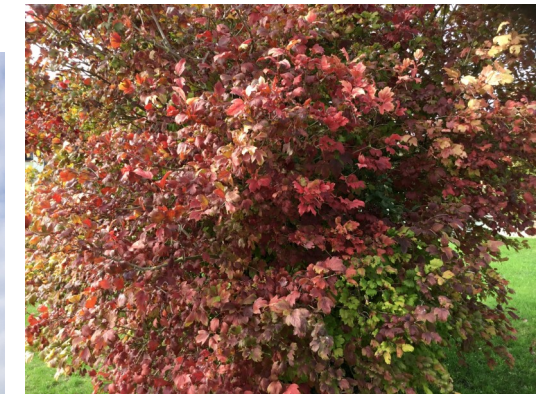
☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr



À la une... couleurs d'automne



FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

Numéro 282

Novembre 2020

Dans ce numéro

- Chute des feuilles
- Annulations
- Cartes cadeaux
- Colis des aînés
- Cérémonie du 11 novembre
- Conseil municipal du 05 /10
- Vigipirate urgence attentat
- Recensement des jeunes
- Collecte des déchets
- Sécurité routière
- Analyse de l'eau
- Annexe 1 : attestations
- Annexe 2 : Osartis (déchets)

« Les feuilles mortes se ramassent à la pelle... »

Notre village s'est paré des couleurs de l'automne mais n'oublions pas que les feuilles vont tomber et s'accumuler sur l'espace public. **Un arrêté municipal adopté le 31 octobre 2020** 'affiché en mairie rappelle qu'un particulier (propriétaire ou locataire) est responsable de la propreté de son trottoir. Il est donc du devoir de chacun de récolter les feuilles et déchets divers ainsi que de veiller à ce que les caniveaux ne soient pas obstrués, empêchant ainsi le bon écoulement des eaux pluviales. Si les feuilles des arbres de votre propriété retombent sur le trottoir du voisin d'à côté ou d'en face, ayez la gentillesse de les récolter vous-mêmes. Cet arrêté précise également les règles en matière d'élagage.



Veiller à la propreté de la commune est un acte citoyen à la portée de chacun.

Annulations 2020 liées au reconfinement

En raison du renforcement de la crise sanitaire liée à la COVID-19 (couvre-feu, fermeture des salles des fêtes, des restaurants, limitation du nombre des rassemblements à 6 personnes...) **le repas des aînés** prévu à l'Aquarium le samedi 5 décembre est reporté en 2021, à une date impossible à prévoir à l'heure actuelle.

Il en est de même du **spectacle de Noël** pour les enfants qui n'aura donc pas lieu cette année

Distribution des cartes cadeaux de Noël

Les cartes seront distribuées dans les boîtes aux lettres **vers la mi-novembre**.

Comme nous n'avons pas les adresses de tous les Fresnois, rapprochez-vous de la mairie si vous n'avez pas reçu les cartes cadeaux dans votre boîte aux lettres. Un message sera envoyé par Panneau Pocket quand nous aurons déterminé la date de distribution.

Distribution du colis des aînés

Des précisions seront apportées dans le Fresnes-Infos de décembre, quant à la date et aux modalités de distribution des colis des aînés.

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration de l'armistice de la Grande Guerre se déroule pendant la période de reconfinement. Il est prévu de déposer une gerbe, de lire le nom des Fresnois morts pour la France et de procéder à une minute de silence le mercredi 11 novembre à 11 heures.

Etant donné que les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits, seuls élus et portedrapeau pourront se rendre au monument aux morts.



Vous pouvez vous y associer de chez vous en pavoisant votre habitation avec le drapeau tricolore.

Conseil municipal du 5 octobre 2020

Le conseil municipal a réexaminé les tarifs de la garderie, de la salle des fêtes, des concessions du cimetière. Ces tarifs n'avaient pas été revus depuis une dizaine d'années, voire davantage.

Garderie : à partir du **1er janvier 2021** le tarif sera de **0.75 euro par demi-journée, soit 1.50 € la journée**. La garderie sera offerte **au 3ème enfant d'une même famille présent en garderie**. Ce tarif est identique à celui de Plouvain puisque nous sommes en RPI. Rappelons que la garderie du midi pour les enfants prenant leur repas au restaurant scolaire à Plouvain est gratuite.

Salle des fêtes : à compter du **1er janvier 2022** (des réservations ayant déjà été effectuées pour 2021) le tarif sera de 230 € pour les Fresnois et 400 € pour les extérieurs (chauffage obligatoire l'hiver : 60 €)

Cimetière : tarifs à partir du 1er janvier 2021

Concession tombe :	2 places	4 places
Concession sur 30 ans	150 €	250 €
Concession sur 50 ans	250 €	350 €
Concession perpétuelle	350 €	450 €

Columbarium : une case (deux urnes) : **500 € (30 ans) – 800 € (50 ans), dépôt de cendres au jardin du souvenir : 30 €, taxe dépôt d'urne : 30 €, scellement d'une urne sur un monument funéraire : 50 €.**

Lors d'une incinération, la mairie doit être informée du dépôt de cendres dans le jardin du souvenir ou du scellement de l'urne sur un monument funéraire existant (formalités administratives).

Régie communale : une régie communale sera créée pour l'encaissement des factures de la garderie et de la salle des fêtes, ce qui facilitera le paiement des sommes dues. Les détails seront précisés ultérieurement.

DECI : La commune demande son adhésion et le transfert au profit de NOREADE de la compétence de défense extérieure contre l'incendie, le transfert de la compétence eau ayant déjà été réalisée.

Kallista Energy a soumis à la commune un projet d'implantation de bornes de recharge ultra-rapide pour les voitures électriques, Ce projet nécessiterait l'implantation de deux éoliennes à proximité de l'autoroute, d'une hauteur de 200 à 250 mètres. Le conseil municipal a voté contre, à la majorité absolue.

Implantation d'un supermarché Carrefour : la société Carrefour a sollicité l'avis du conseil municipal concernant l'implantation d'un supermarché. Le conseil municipal a voté pour, à la majorité absolue, mais attend de voir l'évolution et la faisabilité du projet par Carrefour et se donne le droit de refuser cette implantation qui aurait lieu derrière McDonald's, sur un terrain communal.

Modification du règlement de construction de la résidence à l'Orée du bois : un accord de la modification accordé par le service Urbanisme de la CC OSARTIS-MARQUION a été transmis à l'ensemble des habitations du lotissement. A charge pour ceux qui n'étaient pas en conformité pour leur abri de jardin, carport par exemple, de régulariser leur situation par une demande de déclaration préalable à faire en mairie.

Vidéo-protection : l'installation des caméras de vidéo-protection se déroulera au mois de novembre.